ABC CONCEPT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 11, CHEMIN DE MACHAL
DALLET
63111 MUR-SUR-ALLIER
948 005 988 RCS Clermont-Ferrand

ACTE SOUS SEING PRIVE DE CESSION D'ACTIONS

En date du 15/06/2024

ENTRE LES SOUSSIGNES

Monsieur Stéphane VOULOUX** et **Madame Evelyne VOULOUX,

Les Cédants

Et

La société HOLDING SAME

La société Cessionnaire, représentée par M VOULOUX, gérant
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 080 000 euros, ayant son siège social à 11, Chemin de Machal DALLET 63111 MUR-SUR-ALLIER

SV EV

ENTRE-LES SOUSSIGNES,

1°/ Monsieur Stéphane VOULOUX

Né le 9 Novembre 1972 à RIOM (63)
De nationalité Française

2°/ Madame Evelyne DULIER épouse VOULOUX

Née le 26 Septembre 1970 à THIERS (63)
De nationalité Française

Mariés sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur mariage le 22 Mars 1997 à la Mairie de LEZOUX.

Demeurant ensemble à LEZOUX (63190) - Le Moulin à Vent.

ci-après dénommé « les cédants », d'une part,

2/ La société « HOLDING SAME »,

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 080 000 euros, ayant son siège social à 11, Chemin de Machal DALLET 63111 MUR-SUR-ALLIER,
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 929 324 309 RCS Clermont-Ferand,
Représentée par son Gérant, Monsieur Stéphane VOULOUX, dûment autorisé par décision des associés en date du 15 juin 2024,

ci-après dénommée « le cessionnaire », d'autre part.

IL A ÉTÉ EXPOSE, ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule : Déclarations

Les cédants déclarent et garantissent que la société par actions simplifiée ABC CONCEPT dont les actions font l'objet de la présente cession présente les caractéristiques suivantes :

La société par actions simplifiée ABC CONCEPT a été régulièrement constituée, conformément à la réglementation en vigueur. Les actifs qu'elle détient ont été régulièrement apportés, créés ou achetés.

Elle exploite ses activités conformément à la loi. Un extrait RCS mentionne qu'elle est immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand, sous le numéro 909 574 758 depuis le 11/01/2023.

SV EV

Les statuts complets et à jour à la date de signature des présentes sont également annexés.

Le capital de la société, d'un montant de 10 000 euros, est divisé en 10 000 actions de la même catégorie de 1 euro. Ces 10 000 actions ont été intégralement souscrites et libérées en totalité.

La société exploite des activités, conformes à son objet social qui est :

La Société a pour objet, en France et dans tous pays.

- ✓ Entreprise générale de fabrication de tous types de carrosseries industrielles dont sur châssis neufs ou d'occasion ;
- ✓ Réparations et entretien de carrosserie sur tous véhicules, remorques, accessoires pour tous véhicules
- ✓ Peinture sur véhicule ;
- ✓ Achat-vente-location sans chauffeur de tous types de véhicules en lien avec l'activité ;
- ✓ Commercialisation de pièces, accessoires et fournitures en lien avec l'activité.

La société est gérée depuis son immatriculation au registre du commerce et des sociétés en date du 11/01/2023 par Monsieur Stéphane VOULOUX, en sa qualité de Président.

La cession a été autorisée par Assemblée Générale des Associés en date du 15 juin 2024.

La société HOLDING SAME a été agréée en qualité de nouvelle associée.

Les cédants déclarent et informe le cessionnaire des éléments suivants :

✓ **Une convention de location avec la société civile SEV**

Une convention de location été conclue en date du 1er décembre 2023 avec la SCI SEV pour des locaux permettant l'exercice de l'activité de la société ABC CONCEPT. Le montant de la location est de 500€ HT par mois.

✓ **Contrats de travail en cours au sein de la société à la date de la cession :**

NEANT

✓ **Prêts bancaires et contrats de financement par location :**

NEANT

✓ **Aucune procédure contentieuse ou transaction n'est actuellement en cours, pouvant empêcher la libre exploitation de l'activité.**

✓ **La société ABC CONCEPT a réalisé au cours de son premier exercice le chiffre d'affaires hors taxes et le résultat d'exploitation suivants :**

SV EV

Exercice	Chiffre d'affaires HT €	Résultat d'exploitation €
Du 06/01/2023 au 31/12/2023	61 576 €	+6 669 €

CESSION D'ACTIONS de Monsieur Stéphane VOULOUX au profit de La Société HOLDING SAME

Origine de propriété

Le cédant est propriétaire de 7 500 actions de la SAS ABC CONCEPT suite à la souscription qu'il a effectuée lors de la constitution de la société le 11/01/2023.

Cession

Cela exposé, par les présentes, le Cédant cède, délègue et transporte au cessionnaire qui accepte en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, la propriété de 7 500 actions qu'il détient dans la société par actions simplifiée ABC CONCEPT.

PRIX

La présente cession des actions désignées ci-avant est consentie et acceptée moyennant le prix de **SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (7 500€).** Ce prix a été payé comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en consent quittance définitive.

Le prix ci-dessus a été arrêté entre les Parties qui déclarent s'être rapprochés d'elles-mêmes et donnent au rédacteur du présent acte pleine et entière décharge concernant les énonciations du fait d'une inexactitude des renseignements fournis, la mission du rédacteur s'étant limitée à la transcription des déclarations des parties et s'étant terminée à leur entière satisfaction.

Les parties déclarent avoir déterminé le prix de vente directement entre elles, et sans l'intervention du rédacteur des présentes. Ce prix a été payé comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en consent quittance définitive.

SV EV

CESSION D'ACTIONS de Madame Evelyne VOULOUX au profit de La Société HOLDING SAME

Origine de propriété

Le cédant est propriétaire de 2 500 actions de la SAS ABC CONCEPT suite à la souscription qu'elle a effectuée lors de la constitution de la société le 11/01/2023.

Cession

Cela exposé, par les présentes, le Cédant cède, délègue et transporte au cessionnaire qui accepte en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, la propriété de 2 500 actions qu'elle détient dans la société par actions simplifiée ABC CONCEPT.

PRIX

La présente cession des actions désignées ci-avant est consentie et acceptée moyennant le prix de **DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2 500€).** Ce prix a été payé comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en consent quittance définitive.

Le prix ci-dessus a été arrêté entre les Parties qui déclarent s'être rapprochés d'elles-mêmes et donnent au rédacteur du présent acte pleine et entière décharge concernant les énonciations du fait d'une inexactitude des renseignements fournis, la mission du rédacteur s'étant limitée à la transcription des déclarations des parties et s'étant terminée à leur entière satisfaction.

Les parties déclarent avoir déterminé le prix de vente directement entre elles, et sans l'intervention du rédacteur des présentes. Ce prix a été payé comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en consent quittance définitive.

PAIEMENT DU PRIX

Le prix total de **DIX MILLE EUROS (10 000 €)** a été payé comptant par le cessionnaire au cédant qui le reconnaît et lui en consent quittance définitive.

EV EV

Propriété – Jouissance

Il est indiqué que les associés de la société par actions simplifiée, conformément à l'article 11 des statuts de cette dernière société, ont par assemblée du 15/06/2024 autorisé la cession d'actions et agréé la Société HOLDING SAME en qualité de nouvelle associée.

Le Cessionnaire deviendra donc propriétaire des actions cédées, avec tous les droits et obligations qui y sont attachés, à compter du jour de la signature des présentes.

Elle aura notamment seule droit aux produits desdites parts qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Par ailleurs, le cessionnaire déclare avoir une parfaite connaissance des comptes de la société tels qu'ils ressortent des documents comptables, ainsi que des statuts de la société et des actes qui les ont modifiés, tels qu'ils lui ont été préalablement communiqués.

Déclarations des Cédants

Les Cédants déclarent :

- qu'ils ont l'entière capacité civile,
- que la société n'est pas en cessation de paiements et qu'elle ne fait pas l'objet d'une procédure applicable aux entreprises en difficulté,
- que les actions peuvent être cédées librement,
- que la société a souscrit toutes les assurances nécessaires pour son activité, qu'elle est à jour dans le paiement de ses primes et qu'elle n'a fait à ses assureurs aucune déclaration de nature à lui faire perdre le bénéfice d'un droit à indemnisation en cas de sinistre,
- que les actions cédées ne font l'objet d'aucun démembrement de propriété,
- qu'ils n'ont connaissance d'aucun élément qui serait de nature à compromettre les perspectives de chiffre d'affaires ou de résultats de la société ,
- que les actions cédées ne font l'objet d'aucune restriction légale de nature à empêcher leur cession et qu'elles ne sont ni nanties ni données en gage,
- que la société ne s'est pas engagée à consentir un gage ou un nantissement sur lesdites actions,
- que les comptes et les bilans remis au cessionnaire sont sincères et qu'ils donnent une image fidèle de la situation de la société,
- que toutes les provisions nécessaires pour couvrir les risques de dépréciation des actifs ou les différentes charges ont été passées dans les comptes,

SV EV

• que depuis la clôture du dernier exercice, la société a fait l'objet d'une gestion rigoureuse et qu'aucune décision de nature à compromettre l'avenir de la société ou sa situation financière n'a été prise,
• que tous les biens mobiliers que possède la société ont fait l'objet d'un entretien satisfaisant et qu'aucun d'eux n'a besoin de réparations coûteuses,
• qu'elle n'omet aucune déclaration qui aurait été de nature à modifier le jugement porté par le cessionnaire la valeur des actions ou sur les perspectives de la société s'il en avait eu connaissance,

Déclarations du Cessionnaire

Le Cessionnaire déclare :

• qu'elle a l'entière capacité civile,
• qu'elle n'est ni en cessation de paiements, ni en déconfiture,
• qu'elle a pris connaissance des documents suivants :
 ○ statuts d'origine de la société,
 ○ extrait Kbis de la société,

Clause de dispense de garantie d'actif et de passif

Il est expressément stipulé que la présente cession n'est assortie d'aucune garantie d'actif et de passif.

Agrément du Cessionnaire par les actionnaires

La présente cession a été autorisée et agréée par les actionnaires lors d'une assemblée générale qui a eu lieu le 15/06/2024. Une copie du procès-verbal de cette assemblée est annexée au présent acte.

Opposabilité

Conformément à la loi no 88-15 du 5 janvier 1988, la présente cession d'actions sera rendue opposable à la société par le dépôt d'un original de l'acte de cession au siège social.

Pour être opposables aux tiers, et toujours conformément à l'article 11 des statuts, la présente cession d'actions doit être déposée au greffe du tribunal de commerce de Clermont-Ferrand en annexe au registre du commerce et des sociétés.

SV EV

Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à leurs sièges sociaux respectifs.

Les Cédants déclarent que leur adresse est celle mentionnée en en-tête du présent acte et qu'ils dépendent du Centre des Impôts de Thiers.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour l'enregistrement, les cédants déclarent que les actions cédées lui ont été attribuées comme il a été exposé ci-dessus.

Il déclare en outre que la présente cession n'entraîne pas la dissolution de la société et qu'elle ne confère par la jouissance de droits immobiliers. Les frais d'enregistrement des présentes seront assumés dans leur intégralité par le Cessionnaire.

Pour se conformer aux dispositions administratives, les parties précisent ce qui suit :

- le montant taxable au taux de 0,10 % s'élève à 10 000€, soit droit d'enregistrement = 10 €, soit minimum de perception = 25 euros.

Affirmation de sincérité

Les parties affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Général des Impôts que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

SV EV

Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont conférés au Cédant et au Cessionnaire, en vue de l'enregistrement fiscal, de la signification à la société ainsi que du dépôt en annexe au registre du commerce et des sociétés des présentes.

Fait en quatre exemplaires originaux à Mur-sur-Allier, le 15/06/2024

LES CEDANTS

Stéphane VOULOUX
« bon pour cession des 7 500 actions »
« Bon pour cession des 7500 actions

Evelyne VOULOUX
« bon pour cession des 2 500 actions»
bon pour cession des 2500 actions

LE CESSIONNAIRE

SARL HOLDING SAME
Représentée par son Gérant, Monsieur Stéphane VOULOUX
« Bon pour acquisition des 10 000 actions »
Bon pour acquisition des 10 000 actions

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
PUY-DE-DOME
Le 11/07/2024 Dossier 2024 00038559, référence 6304P01 2024 A 02040
Enregistrement : 25 € Pénalités : 0 €
Total liquidé : Vingt-cinq Euros
Montant reçu : Vingt-cinq Euros

Aurélie MAY
Agente des finances publiques